

Le 11 janvier 2019

Déclaration de la Ville de Brampton sur le procès relative au secteur sud-ouest

La déclaration suivante de la Ville de Brampton fait suite à la décision rendue aujourd'hui par le juge Sproat au sujet de la plainte de Inzola Group limitée contre la Ville :

« La ville de Brampton est satisfaite de la décision du juge Sproat, qui s'est prononcé en faveur du processus d'approvisionnement de la Ville en vue de la construction du secteur sud-ouest. Le juge Sproat a conclu que la Ville n'était pas responsable et a rejeté la poursuite intentée contre elle.

Le processus d'approvisionnement de la Ville et la conduite de la demande de propositions (DP) ont été confirmés et ont été jugés équitables et de bonne foi. La Ville est attachée à l'intégrité de son processus d'approvisionnement, qui répond à ses intérêts économiques et fonctionnels et qui est ouvert et transparent pour les soumissionnaires. La Ville a hâte de concrétiser ses plans pour le centre-ville de Brampton.

-30-

CONTACT MÉDIA

Erin O'Hoski
Directrice, Communications stratégiques
Ville de Brampton
mediarelations@brampton.ca | 905 874-3604